

Rapport d'étape de la mission d'inspection sur les gaz et huiles de schiste

# “Des tests d'exploration indispensables”

Le rapport d'étape rendu aux deux ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson estime qu'il serait dommageable de s'interdire de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle du gisement. La mission préconise des travaux de recherche et des tests d'exploration, mieux encadrés néanmoins. Un rapport qui conforte l'idée d'un renoncement temporaire à l'exploration...

**A** quoi bon poursuivre la mission d'étude dès lors que le Premier ministre, François Fillon, a déjà annoncé le soutien du gouvernement aux propositions de loi déposées par les parlementaires pour abroger les permis d'exploration attribués en mars 2010 ? Parce qu'on n'en a pas fini pour autant avec les gaz de schiste.

## D'ici 2 ou 3 ans...

Les ministres de l'écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet et de l'énergie, Eric Besson, précisent en effet dans leur déclaration commune : “Le premier ministre a également demandé à la mission CGIET-CGEDD de prolonger ses travaux (ndlr : jusqu'à leur rapport définitif rendu en juin prochain) afin que la recherche scientifique sur les possibilités d'exploiter demain ces gisements potentiels soit conduite jusqu'à son terme.”

Autrement dit, il n'est pas question pour le gouvernement de s'interdire d'exploiter à terme ces gisements très prometteurs (lire ci-dessous). Le renoncement incarné par le projet de loi qui sera examiné le 10 mai à l'Assemblée nationale n'a rien de définitif. Il s'agit surtout de prendre acte de l'émotion suscitée dans les territoires concernés, notamment en Ardèche et en Drôme, d'apporter des garanties plus crédibles sur le dé-

roulement et l'encadrement des recherches, d'associer la population avec la création de comité local d'information, comme le suggère le rapport d'étape de la mission d'inspection ou encore d'adapter le code minier par la création de procédures de consultation préalable avant l'octroi de tout permis d'exploration.

La mission suggère également d'intéresser un peu plus concrètement les territoires concernés à ce type d'exploitation avec une révision de la fiscalité pétrolière au profit des collectivités locales. Cela suffira-t-il à freiner l'hostilité des élus locaux, de les ramener à un peu plus de rationalité sur l'opportunité d'exploiter les gisements de gaz de schiste ? Rien n'est moins sûr, tant que des garanties réelles sur l'impact environnemental et la préservation de l'image des territoires ne sont pas apportées. Et si des élus venaient à l'oublier, nombre de leurs administrés ne manqueraient de leur rappeler.

Une exploitation possible demain : quand et comment ? Les deux questions sont liées. Plutôt optimistes, la mission d'étude estime dans sa conclusion qu'on sera en mesure de prendre des décisions éclairées d'ici deux ou trois ans.

Autrement dit, demain, c'est peut-être pour très bientôt.

M. L.



Les opposants obtiennent satisfaction sur plusieurs points, mais pas question pour la mission d'inspection comme pour le gouvernement de renoncer à cette manne providentielle pour notre balance commerciale...

## Ce que la mission d'inspection préconise...

Il ne s'agit que d'un rapport d'étape mais les analyses et les propositions de la mission sont déjà assez précises...

### Des marges de progrès pour préserver l'environnement

Selon la mission, les grands organismes techniques français, la plupart des entreprises et les analyses les plus sérieuses réalisées à l'étranger (EPA aux USA, BAPE au Québec) reconnaissent “qu'il reste encore des marges de progrès à réaliser et des approches innovantes à susciter, aussi bien en termes d'optimisation des forages pour accéder au maximum des ressources que pour rendre ces forages compatibles avec la protection de l'environnement.”

Les avis des élus et associations concernant le prélèvement sur la ressource en eau et les risques de pollution ont été entendus, ainsi que sur la compatibilité problématique d'une exploitation dans des territoires dont l'économie repose sur l'image de marque, l'agriculture et l'activité touristique. La mission souligne que la connaissance géologique est avancée dans le bassin parisien mais pas dans le sud-est.

Sur ce constat, elle estime que pour la maîtrise technique des risques et afin de limiter l'impact de l'activité industrielle, quatre conditions sont impératives :

- une bonne connaissance de la géologie et de l'hydrogéologie locales,
- l'utilisation des meilleures technologies disponibles,
- un encadrement strict des tra-

voux de recherches d'hydrocarbures, tant technique que juridique,

- la police des mines exerce ses contrôles avec rigueur.

### Dommageable pour l'économie

Néanmoins, la mission estime qu'il serait “dommageable pour l'économie nationale et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle”. Il est indispensable selon elle de réaliser des travaux de recherche et des tests d'exploration, pour lesquels elle suggère ces principes :

- lancer un programme de recherche scientifique, national ou européen, sur les techniques de fracturation hydraulique et leurs impacts environnementaux,
- en Causses-Cévennes, parfaire la connaissance scientifique du fonctionnement des aquifères et de leurs connexions, pour une gestion optimale de la ressource en eau,
- promouvoir la réalisation par les industriels d'un nombre limité de puits expérimentaux «sur-instrumentés» afin de pouvoir s'assurer du respect des enjeux environnementaux. L'implantation de ces forages sera à définir avec les besoins des opérateurs,
- contribuer ainsi à la formation d'opérateurs et de sous-traitants nationaux pouvant se positionner sur le marché mondial.

La mission préconise un encadrement strict :

- Un comité scientifique natio-

nal, composé d'experts et d'universitaires, sera garant de la qualité et de la transparence des études et recherches, y compris sur l'évaluation des risques environnementaux. Il donnera son avis sur l'implantation des forages et s'assurera de l'emploi des meilleures techniques,

- ces travaux expérimentaux seront instrumentés pour contrôler le processus de fracturation et s'assurer de l'absence de pollution, notamment sur les nappes phréatiques,
- des comités locaux d'information (élus et associations) seront mis en place.

Cette phase expérimentale serait mise à profit pour optimiser l'organisation des services chargés de la police des mines et conforter leurs moyens. La mission recommande que, en attendant des résultats, la technique très contestée de la fracturation hydraulique ne soit pas utilisée hormis pour ce programme scientifique. La mission propose d'actualiser la réglementation sur l'exploration et l'exploitation, dans le sens d'une meilleure information et d'une consultation du public et des élus, avec des procédures de consultation préalable instituées avant l'octroi de permis d'exploration. Elle préconise une révision de la fiscalité pétrolière de sorte que les collectivités locales trouvent un intérêt à une exploitation d'hydrocarbure sur leur territoire.

## Un gisement forcément très tentant...

Que sait-on en fait sur l'importance de ce gisement et de son intérêt à l'exploiter. Peu de choses, nous dit la mission d'inspection qui a rencontré les représentants de toutes les sociétés pétrolières et gazières impliquées dans les permis délivrés par Jean-Louis Borloo. Mais un “peu de choses” dont le potentiel écarte toute idée d'un renoncement définitif...

“Dans l'état actuel de nos connaissances, les ressources en gaz et huiles de roche-mère de notre pays restent largement inconnues faute d'avoir réalisé les travaux de recherches nécessaires à leur estimation. Si ces ressources ne sont pas définitivement prouvées, la comparaison avec les formations géologiques analogues exploitées en Amérique du nord laisse à penser que notre pays est parmi les pays les plus prometteurs au niveau européen en huiles dans le bassin parisien (100 millions de m<sup>3</sup> techniquement exploitables) et en gaz dans le sud du pays (500 milliards de m<sup>3</sup>).

### Ces ressources sont-elles économiquement exploitables ?

En l'absence de tests de rendement réalisés dans le cadre de l'exploration, aucune réponse définitive ne peut être apportée à cette question, compte tenu de la spécificité de ces hydrocarbures présents par petites quantités disséminées dans la roche mère et non dans un « réservoir » comme c'est le cas des hydrocarbures conventionnels. Toutefois, l'intérêt que portent à notre pays les grands opérateurs pétroliers et gaziers et les compagnies nord-américaines spécialisées dans l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère, ainsi que les investissements qu'ils se proposent de consentir, attestent de l'ampleur du potentiel. D'un point de vue technique et économique, la probabilité que l'accès à ces gisements permette à notre pays, à un horizon temporel à préciser, de réduire très sensiblement ses importations d'hydrocarbures et de limiter d'autant le déficit de sa balance commerciale n'apparaît pas négligeable.”